



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

2026-04-03

L'an deux mille vingt-six et le mardi quatorze avril à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Gilbert Longo, Evelyne Roux, Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi, Matthias Pellissier, Christine Goichot, Noemie De Macedo
Absent excusé et représenté :	Yann Peschot représenté par Estelle Milani
Absents non excusés et non représentés :	
Secrétaire de séance :	Evelyne ROUX

Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

Objet : Délibération Création de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts, relatif à l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs est chargée de participer à l'évaluation des bases d'imposition des impôts directs locaux,

Considérant que cette commission intervient notamment en matière de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- taxe d'habitation (résidences secondaires)
- cotisation foncière des entreprises (CFE)

Considérant que la commission est composée :

- du Maire ou de son adjoint délégué, président
- et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (communes < 2 000 habitants)

Considérant que les commissaires doivent être :

- de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- âgés de 18 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- familiarisés avec les circonstances locales

Porté de la décision :

Article 1 : De procéder à la création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Article 2 : De proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables, en nombre double, destinée à permettre la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

Article 3 : De préciser que la désignation définitive des membres de la commission sera effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Article 4 : De rappeler que la commission se réunira sur convocation de son président et participera aux travaux d'évaluation des bases fiscales dans les conditions prévues par la loi.

CHARGE

Monsieur le Maire de :

transmettre la présente délibération aux services fiscaux

proposer la liste des contribuables répondant aux conditions légales et comme présenté ce jour.

assurer le bon fonctionnement de la commission

Cédric Milani président

Commissaires titulaires

Burille Jean

Evelyne Roux

Rochet Marc

Gallice Josette

Gentil- Perret Emmanuel

Goichot Christine

Commissaires suppléants

Gueugnot Sébastien

Naturale Yann

Guignier Frédéric

De Macédo Noémie

Liatard René

Pellissier Bernard

Acceptée à l'unanimité des présents

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,

Le 14 avril 2026.

Secrétaire de séance

Evelyne Roux



Maire de la commune

Milani Cédric





MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN